

Adresse retour:

Uniman SA
Ressources humaines
Rte de Genève 88 bis
CH-1004 Lausanne

Attention!
 Ce relevé doit être rempli en **heures et centièmes d'heure**.
 Vous trouverez au-dessous une table de conversion minutes/centièmes.

Min.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
1/100	0.02	0.03	0.05	0.07	0.08	0.10	0.12	0.13	0.15	0.17	0.18	0.20	0.22	0.23	0.25	0.27	0.28	0.30	0.32	0.33	0.35	0.37	0.38	0.40	0.42	0.43	0.45	0.47	0.48	0.50

Min.	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
1/100	0.52	0.53	0.55	0.57	0.58	0.60	0.62	0.63	0.65	0.67	0.68	0.70	0.72	0.73	0.75	0.77	0.78	0.80	0.82	0.83	0.85	0.87	0.88	0.90	0.92	0.93	0.95	0.97	0.98	1.00



Semaine Filiale info@uniman.ch
 N° Mission tél. +41 (0)21 613 03 30 / 39 (fax)
 Employé: _____
 Entreprise: _____



2006

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total heures
Dates								en centièmes
Heures normales
Heures suppl. 125%
Heures suppl. 150%
Heures nuit

Frais repas et dépl.
Partage par centre de charge								
No de chantier/Nom								Total

Signature et timbre du client Signature du collaborateur

Le collaborateur confirme par sa signature que les éventuelles différences par rapport au temps de travail convenu sont le fait de sa volonté explicite et déclare par la présente être d'accord que seules seront payées les heures qui ont été effectuées et confirmées par la signature de l'entreprise cliente.

Le client reconnaît par sa signature accepter les conditions générales du contrat de location de services ainsi que le tarif horaire convenu.